

## Le Palmarès 2007 de l'information



Le Palmarès de l'information porte sur l'information fournie à la revue par les firmes dont les médicaments ont été présentés dans la rubrique "Rayon des Nouveautés" (nos 279 à 290 pour 2007).

Les synthèses de la revue *Prescrire* sur les nouveaux médicaments ou les nouvelles indications s'appuient sur une large recherche documentaire visant à réunir les données d'évaluation, notamment cliniques.

En plus des recherches dans les ouvrages de référence et dans les bases de données bibliographiques classiques, la Rédaction effectue des recherches sur les sites internet des agences du médicament, des organismes d'évaluation médicoéconomique, des agences d'évaluation en soins de santé et de divers organismes spécialisés, en fonction du domaine thérapeutique.

La Rédaction consulte aussi les revues indépendantes de thérapeutique membres, comme la revue *Prescrire*, de l'International Society of Drug Bulletins (ISDB), et toute institution indépendante concernée par l'évaluation du médicament en question.

**Montrer le degré de transparence des firmes.** La revue interroge aussi la ou les firme(s) qui commercialise(nt) le médicament en France, de façon à prendre en compte toutes les données d'évaluation ayant conduit à l'autorisation de mise sur le marché (AMM) du médicament, y compris celles qui n'ont pas été publiées. Ces données non publiées sont détenues d'une part par l'agence du médicament qui a examiné la demande d'AMM, et d'autre part, par la firme qui a obtenu l'AMM.

Certaines agences mettent à la disposition des professionnels de santé et du public l'essentiel des données cliniques, via leur rapport d'évaluation. L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) et l'Agence européenne du médicament progressent lentement dans ce domaine particulièrement en ce qui concerne le suivi post-AMM des médicaments où l'opacité persiste (lire dans ce numéro p. 134-140).

Comme les autres Palmarès de la revue *Prescrire*, celui de l'information est établi méthodiquement et en toute indépendance, selon le Règlement disponible sur le site [Prescrire www.prescrire.org](http://www.prescrire.org).

### Firmes à l'honneur (par ordre alphabétique)



- **Premières nommées : Orphan Europe, Sanofi Pasteur MSD**
- **Puis : Ageps-Établissement pharmaceutique des hôpitaux de Paris, Automedic, Baxter, BioAlliance, Biogaran, Biomarin, CSL Behring, DB Pharma, GlaxoSmithKline, Nordic, Nycomed, Solvay**

### Lanternes rouges (par ordre alphabétique)



- **Beaufour Ipsen, Chiesi, Daiichi Sankyo, Genévrier, Lundbeck, Menarini, Procter & Gamble, Sanofi Aventis, Shire**

**Rendre hommage aux firmes responsables.** Certaines firmes répondent aux demandes d'information de la revue *Prescrire* dans des délais raisonnables, et lui fournissent des données, notamment non publiées, qui ont permis l'obtention de l'AMM de leur médicament. On les retrouve "à l'honneur" du Palmarès. Les firmes "génériques" à l'honneur sont en plus petit nombre cette année, en raison du choix de la revue *Prescrire* de ne plus présenter exhaustivement les copies commercialisées (1). Nous continuons cependant à contacter les firmes "génériques" pour des informations sur les dates prévues de commercialisation des copies, etc.

Les firmes à l'honneur "Premières nommées" ont informé la revue *Prescrire* très tôt et en fournissant des données particulièrement exhaustives et détaillées.

**Inciter les firmes défaillantes à mieux faire.** À l'inverse, d'autres firmes ne répondent décidément pas, ou pas assez, aux demandes d'information de la revue. Leurs habitudes sont de répondre le plus tard possible pour laisser se dérouler les campagnes de promotion avant la publication de la synthèse de la revue, d'omettre les données les plus pertinentes, de prétexter le manque de disponibilité du service des affaires réglementaires, les lenteurs administratives ou la confidentialité des données cliniques, etc. D'autres usent de la rétention d'information en représailles à une précédente synthèse pas assez favorable à leur goût.

Les firmes qui s'entêtent dans le refus sont très rares. Espérons pour les patients que les véritables raisons d'un manque de documentation soient autres qu'un refus de transparence ou qu'un manque de respect de l'indépendance, au profit d'une promotion biaisée.

**Tenir compte de la transparence de la firme pour le choix d'un médicament.** La transparence d'une firme est la cinquième dimension à prendre en compte dans le choix d'un médicament, après l'efficacité, les effets indésirables, la praticité, et le prix. Toutes choses égales par ailleurs, l'intérêt des patients et des professionnels est de donner la préférence aux médicaments des firmes qui jouent le plus "cartes sur table", ne cachant rien des dossiers d'évaluation de leurs médicaments, y compris leurs limites.

©La revue *Prescrire*

1- *Prescrire* Rédaction "Les copies du mois. Mieux faire face à l'avalanche de copies" *Rev Prescrire* 2007 ; 27 (280) : 106.

La revue *Prescrire* rend visible, dans chaque synthèse sur un médicament, la capacité de la firme à documenter la revue, à l'aide de quatre vignettes qui symbolisent son degré de transparence (la cotation est présentée dans ce numéro p. 88) :

